



Audit – Bureau de Lille
213 Boulevard de Turin

59777 Lille

T : +33 (0)3 20 13 09 94

www.bakertilly.fr

FONDS DE DOTATION BOULANGER

Fonds de dotation

Siège social : 1 Avenue de la Motte 59810 Lesquin

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Conseil d'administration d'approbation des comptes de
L'exercice clos le 31 décembre 2025

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.

Siège social : 4 rue Papiau de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



FONDS DE DOTATION BOULANGER

Fonds de dotation

Siège social : 1 Avenue de la Motte 59810 Lesquin

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Conseil d'administration d'approbation des comptes

De l'exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'organe délibérant,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation FONDS DE DOTATION BOULANGER relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenue et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lille, le 16 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO



Bertrand LEROY

COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

FONDS DE DOTATION BOULANGER				
Bilan Actif	31/12/2025 (12 mois)			31/12/2024 (12 mois)
	Brut	Amort. prov.	Net	Net
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (II)				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres Créances				
Charges constatées d'avance				
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	295 154,46		295 154,46	149 403,20
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	295 154,46	0,00	295 154,46	149 403,20
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et différences d'évaluation -Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	295 154,46	0,00	295 154,46	149 403,20

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

FONDS DE DOTATION BOULANGER		
Bilan Passif	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)
	Total	Total
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice		
Situation nette (sous total)	0,00	0,00
Fonds propres consommables	289 798,24	64 634,41
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	289 798,24	64 634,41
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Droits du concédant		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)		
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	5 356,22	84 768,79
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV)	5 356,22	84 768,79
Ecarts de conversion Passif et différences d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	295 154,46	149 403,20

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

FONDS DE DOTATION BOULANGER		
Compte de résultat	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)
	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	153 864,47	212 373,56
Ressources liées à la générosité du public		
- Dons manuels		1,98
- Mécénats		
- Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	153 864,47	212 375,54
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	4 894,17	4 895,78
Aides financières	148 970,30	207 479,76
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires		
Cotisations sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	153 864,47	212 375,54
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	0,00	0,00
PRODUITS FINANCIERS		
Produits de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	0,00	0,00
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	0,00	0,00
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	0,00	0,00
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	0,00	0,00
Produits exceptionnels (V)		
Charges exceptionnelles (VI)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	153 864,47	212 375,54
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	153 864,47	212 375,54
EXCEDENT		
DEFICIT		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

A - PRESENTATION DU FONDS DE DOTATION ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1) PRESENTATION DU FONDS DE DOTATION BOULANGER

Le fonds de dotation BOULANGER a été créé le 12 juillet 2022. Il a reçu de son fondateur la fondation d'entreprise BOULANGER une dotation initiale de 15 000€. Son siège social est à Lesquin au 1 avenue de la Motte.

Ce fonds de dotation a pour objet de recevoir et gérer, en les capitalisant, les biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable en vue de la redistribution des revenus de la capitalisation ainsi que la dotation elle-même au profit de toute personne morale (notamment au profit de son fondateur) afin de financer toute action d'intérêt général permettant notamment :

- L'accompagnement de toute personne, adulte ou enfant, se trouvant en situation temporaire ou permanente d'isolement, de précarité ou en état de difficulté diverses, y compris scolaire, à travers l'accès à la formation, à la prévention, à la culture et à l'éducation en général.
- De concourir à la protection de l'environnement naturel, de participer à la préservation de la biodiversité animale, végétale et minérale et de favoriser l'éducation des populations sur toutes thématiques liées à la sauvegarde du patrimoine planétaire

2) INFORMATIONS RELATIVES A LA POLITIQUE DE GESTION DES DOTATIONS

Le fonds de dotation BOULANGER a été constitué par une dotation initiale de 15 000 Euros de son fondateur la Fondation d'entreprise BOULANGER.

La dotation en capital est librement consommable sur affectations décidées par le conseil d'administration.

3) CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Au titre de cette année d'activité, le fonds de dotation Boulanger a réalisé un nouvel appel à la générosité du public à travers la collaboration avec Equipage Solidaire France (Delivraide). Les sommes récoltées ont permis d'acquérir 1314 ordinateurs portables redistribués à des étudiants via l'association Equipage Solidaire.

B - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1) CADRE LEGAL DE REFERENCE

Annexe au bilan avant répartition du résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total est de 295 154,46 Euros, et au compte de résultat présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de 0 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables, homologué par arrêté du 26 décembre 2023 et publié au Journal officiel du 30 décembre 2023, applicable

à compter des exercices ouverts au 01/01/2025. La première application du règlement de l'ANC n°2022-06 constitue un changement de méthode comptable.

Les principaux impacts du changement de réglementation sont les suivants :

Suppression des transferts de charges (poste 79) ;

Nouvelle définition du résultat exceptionnel, désormais limité aux opérations directement liées à un événement majeur et inhabituel ;

Réforme du contenu des annexes.

Aucun autre changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les changements de méthodes comptables suite à la première application du règlement ANC N° 2022-06 n'ont pas d'impact significatif sur la présentation du résultat de l'exercice 2025 ni sur nos principes de comptabilisation.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

2) REGLES ET METHODES COMPTABLES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

1. Dotation , contributions de l'entreprise fondatrice et autres produits

Lorsqu'il y a des dons reçus dans l'exercice, ils sont comptabilisés en dotation consommable. La part consommable est comptabilisée en compte de résultat en fonction des besoins pour équilibrer les comptes du fonds de dotation.

Le fonds de dotation a reçu de la part de son fondateur une dotation initiale de 15 000€ lors de son premier exercice en 2023.

Il a également bénéficié de dons via un appel à la générosité du public pour 245 302 € affectés à l'équipement numérique des étudiants.

2. Immobilisations, titres et valeurs mobilières de placement

Le fonds de dotation ne possède pas d'immobilisations ni de titres de participations ou autres titres immobilisés.

3. Charges d'exploitation

Les autres achats et charges externes correspondent aux frais engagés pour le fonctionnement du fonds de dotation et pour la réalisation de ses actions.

Les charges représentent des honoraires et des frais bancaires et postaux.

Les aides financières représentent le coût des kits numérique pour les étudiants.

3) ENGAGEMENTS DONNES OU RECUS

Néant

4) CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Ne sont pas valorisées dans les contributions volontaires, l'hébergement du fonds de dotation dans les locaux de Boulanger SA, les prestations des services comptable, logistique et juridique de Boulanger SA.

5) AUTRES POINTS PREVUS PAR LE PLAN COMPTABLE GENERAL ET CODE DE COMMERCE

Les honoraires du commissaire aux comptes s'élèvent à 4 585,56 € TTC.

Les autres points sont non applicables ou non significatifs.

6) TABLEAUX ANNEXES

Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					-
Fonds propres avec droit de reprise					-
Ecart de réévaluation					-
Réserves					-
Report à nouveau					-
Excédent ou déficit de l'exercice					-
Situation nette					-
Fonds propres consommables	64 634,41		379 028,30	- 153 864,47	289 798,24
Subventions d'investissement					-
Provisions réglementées					-
TOTAL	64 634,41	-	379 028,30	- 153 864,47	289 798,24

Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger

Etat du contributeur	Date de l'avantage ou de la ressource	Personnalité juridique du contributeur	Nature de l'avantage ou de la ressource	Caractère direct ou indirect de l'avantage ou de la ressource	Mode de paiement	Montant ou valorisation de l'avantage ou de la ressource
PAYS-BAS	01/10/2025	-	-	-	-	133,726
Contributeur A	01/10/2025	Autre personne morale	Don	direct	Numéraire	133,726
...						
...						
TOTAL	01/10/2025	-	-	-	-	133,726

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	379 028,30	245 302,00	198 891,19	198 891,19
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	379 028,30	245 302,00	198 891,19	198 891,19
- Dons manuels	379 028,30	245 302,00	198 891,19	198 891,19
- Legs, donations et assurance-vie				
- Mécénat			-	-
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0,00		1,98	
2.1 Cotisations sans contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public			1,98	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DE LA DOTATION CONSOMPTIBLE			13 482,37	8 588,57
TOTAL	379 028,30	245 302,00	212 375,54	207 479,76
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	148 970,30	148 970,30	207 479,76	207 479,76
1.1 Réalisées en France	148 970,30	148 970,30	207 479,76	207 479,76
- Actions réalisées par l'organisme	148 970,30	148 970,30	207 479,76	207 479,76
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France			-	-
1.1 Réalisées à l'étranger	0,00	0,00	0,00	0,00
- Actions réalisées par l'organisme			-	-
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger			-	-
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	0,00	0,00	0,00	0,00
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	4 894,17	0,00	4 895,78	0,00
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPOTS SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN DOTATION CONSOMPTIBLE	225 163,83	96 331,70		
TOTAL	379 028,30	245 302,00	212 375,54	207 479,76
EXCEDENT OU DEFICIT	0,00	0,00	0,00	0,00

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

COMPTES 2025

Fonds de dotation Boulanger

Exercice clos le 31/12/2025

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	148 970,30	207 479,76	1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	245 302,00	198 891,19
1.1 Réalisées en France	148 970,30	207 479,76	1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	148 970,30	207 479,76	1.2 Dons, legs et mécénat	245 302,00	198 891,19
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	245 302,00	198 891,19
1.1 Réalisées à l'étranger	0,00	0,00	- Legs, donations et assurance-vie		
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénat		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	0,00	0,00			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public			TOTAL DES RESSOURCES	245 302,00	198 891,19
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
TOTAL DES EMPLOIS	148 970,30	207 479,76			
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0,00	8 588,57
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC SUR L'EXERCICE	96 331,70		TOTAL	245 302,00	207 479,76
TOTAL	245 302,00	207 479,76	RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	41 389,43	49 978,00
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	96 331,70	-8 588,57
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	137 721,13	41 389,43

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes